

# Sentiers d'Avenir

Association pour la Création de Sentiers Côtiers Pérennes Respectueux des Usages et de l'Environnement

Adresse : 9 Kercune 56550 Locoal Mendon

[sentiers.davenir@laposte.net](mailto:sentiers.davenir@laposte.net)

<http://www.sentiersdavenir.fr/>

## Assemblée générale du 16 mars 2024 Rapport moral et de propositions d'orientations du président (Voir les diaporamas associés)

Bonjour M. Le Député, M le Conseiller, et merci d'être venus. Bonjour aux représentants des associations, bonjour à tous.

Merci à la municipalité de Locoal Mendon de nous prêter cette salle.

Je remercie aussi tous les membres de l'ASA sans qu'aucune avancée de nos dossiers ne serait possible.

Et enfin grand merci aux membres du CA et du Bureau pour l'important travail accompli.

C'est aujourd'hui la cinquième Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Sentiers d'Avenir.

Nous passerons tout à l'heure temporairement en Assemblée Générale Extraordinaire pour adapter nos statuts. C'est la première fois.

Tous les ans le nombre de nos adhérents augmente. C'est probablement parce que nous sommes utiles mais utiles à quoi ? L'objectif de l'ASA est de veiller à ce que les sentiers côtiers créés soient pérennes, respectueux des usages et de l'environnement.

Protéger « la Nature », est un de nos objectifs principaux: et il y a beaucoup à faire sur ce thème dans nos rivières du Morbihan.

Mais prévoir l'adaptation du littoral aux phénomènes extrêmes et à la montée des eaux fait également partie de nos objectifs statutaires.

Beaucoup d'autres sujets nous concernent. L'érosion, l'inondation ou la submersion et donc l'évolution des limites administratives de la mer ou celles des documents d'urbanisme, la qualité de l'eau, la gestion des déchets, les espèces invasives...

De nombreux membres de notre association vivent sur les rivages depuis plusieurs générations. Ils ont la mémoire du passé. Ils constatent les évolutions du présent. Ils sentent arriver les difficultés futures qu'apporteront l'érosion des côtes, l'envahissement de la mer, les inondations. Il est indispensable de profiter de ce savoir pour préparer l'avenir.

Les anciens dénommaient « rivières » ces espaces estuariens dans lesquels la plupart d'entre nous vivons. Le tourisme a voulu que ces rivières deviennent de plus en plus maritimes, car c'est probablement plus attrayant pour le public.

Ce passage du statut de « rivière » à celui de « mer » avait déjà commencé discrètement dans les années 1850 à 1860 avec la fixation par décret des « limites transversales de la mer » sur les rivières d'Étel ou d'Auray. La question de la pertinence de la position de ces limites se pose aujourd'hui. L'hydraulique de ces estuaires particuliers est totalement inconnue. Il n'y a par exemple jamais eu dans ces rivières d'études de diffusion des ondes de marée ni de mouvements de sédiments. Cette absence de repères scientifiques pose problème.

Il est nécessaire que des études de détail soient réalisées pour comprendre ce qui risque de se passer, site par site, afin de prévoir les actions à mettre en œuvre en toute connaissance de cause. Abandonner les espaces, laisser monter la mer, est une solution qui fonctionne, certes. Mais les conséquences sociales de cette stratégie ont-elles été évaluées ? D'après le récent rapport de la cour des comptes, il y a des études à faire.

A notre connaissance, aucune étude de l'impact social (ni d'ailleurs financier) de ce positionnement de repli n'a été faite. La presse a relayé le nom qui est maintenant donné à cette partie de la loi climat et résilience : on l'appelle la « **loi c'est à prendre ou à laisser** ». Cela annonce des situations compliquées. **L'ASA souhaite dorénavant être consultée sur tous ces sujets qui sont d'intérêt général.**

### **Or notre demande d'agrément au titre de l'environnement a été « refusée ».**

Notre association souhaitait devenir une interlocutrice légitime des instances publiques sur tous les sujets figurant à ses statuts. C'est pour cela qu'elle a demandé un agrément.

Pourquoi l'administration d'Etat a-t-elle refusé cet agrément alors que nous y avons légalement droit ? Nous avons soumis cette question au juge. C'est dommage, d'en arriver là...

Certes les administrations nous disent qu'elles nous reçoivent lorsque nous le demandons. Certes, nous obtenons des informations lors de ces réunions. Mais aucune concertation n'a lieu. Nos points de vue sont négligés.

Nous comptons donc persévérer dans nos intentions d'agrément. C'est aussi pour satisfaire l'administration d'Etat que nous allons tout à l'heure vous proposer de toiletter nos statuts. Il s'agit d'afficher plus encore nos services d'intérêt général, avec des pratiques les plus démocratiques possibles. Nous ne souhaitons toutefois pas augmenter de trop nos contraintes de fonctionnement. Cela vous sera précisé lors de l'AGE.

**Nous comptons aussi développer nos liens avec les associations qui poursuivent tout ou partie de nos objectifs.** C'est en échangeant avec elles que nous améliorerons nos méthodes. Et c'est ensemble que nous réussirons à convaincre les administrations de la pertinence de nos points de vue.

La modification des statuts tient compte de cela aussi en permettant d'admettre des personnes morales parmi nous.

### **Nos objectifs pour 2024 et probablement pour les années d'après seront aussi:**

- De faire admettre que nos estuaires particuliers doivent être traités différemment des côtes maritimes, en particulier des côtes exposées. Nous le disons depuis la création de l'association ; il faut maintenant l'affirmer au plus fort.
- De faire contrôler la validité des zones inondables définies suite à Xynthia en rivière d'Étel, car il est probable qu'il y ait des erreurs de cote centennale. Si c'est le cas, il conviendra d'en tirer toutes les conséquences, sur les annexes aux PLU, en particulier.
- D'inviter les maires à prendre l'initiative de réaliser des études prospectives pour se préparer à la montée des eaux et au recul des côtes et demander à l'Etat de clarifier le détail de ses intentions en matière d'adaptation du littoral à la montée des eaux. Toutes les collectivités sont concernées, nous devons les approcher sur ce sujet.
- Les protections contre la mer sont également un sujet d'importance. En rivière, il est techniquement possible de protéger les terrains à prix raisonnable. C'est l'affaire des riverains. Le problème, c'est le chemin de croix qui mène aux autorisations. Ces autorisations sont d'ailleurs plus difficiles à obtenir que les permis d'aménager les piétons-routes, pourtant beaucoup plus nuisibles d'un point de vue environnemental. Nous avons commencé à aborder ces questions avec les services de l'Etat. Il est nécessaire aller plus loin.
- Et enfin de faire modifier les tracés de piétons-routes lorsqu'ils portent atteinte à l'environnement ce qui est presque systématiquement le cas dans les fonds de rivières. Nous souhaitons les faire modifier s'ils ne sont pas pérennes, ce qui est également très souvent le cas... Nous demanderons les coûts complets des ouvrages.

Concernant les quatre premiers points, je vous propose de prendre quelques minutes pour vous exposer mon ressenti sur la législation littorale issue de la loi climat et résilience (**Diaporama Climat et Résilience**).

**Pour réaliser le cinquième objectif, (piétons-routes), il nous faudra des moyens, humains et financiers.**

Nous ne participerons pas au financement des études de modélisation de l'hydraulique des rivières. Les actions entreprises en matière de correction du dérèglement climatique sont à notre avis insuffisantes. Il appartient à l'Etat de trouver des solutions convenables pour accompagner l'évolution des rivages et la vie de ses habitants. Un systématique « repliez-vous » n'est pas une solution pour les habitants des bords de nos rivières. Avec un tel raisonnement, les Pays Bas seraient évacués depuis longtemps déjà.

Il faut par contre que nous insistions pour que des études de détail, pour évaluer les risques, soient réalisées.

Concernant la construction de piétons-routes, il y a de nombreux « coups partis » que nous tentons de rectifier. Sur la rivière d'Étel, c'est le cas sur Belz, Landaul et Landévant. Il y a plusieurs autres cas, ailleurs à Crac'h, Carnac ou la Trinité par exemple.

Il faut trouver des moyens pour produire des expertises environnementales plus détaillées que celles qui sont produites par les administrations pour justifier les constructions de piétons-routes en bord de mer. Ces ouvrages, qui introduisent une forte fréquentation humaine, là où il n'y en a actuellement pas, ou quasiment pas, ont des conséquences néfastes sur les équilibres naturels.

Il faudra peut-être trouver des bénévoles pour multiplier les comptages de la faune. Il faudra peut-être des formations. Ce projet n'est pas facile.

Il faudra remonter les informations collectées à des bureaux d'études spécialisés afin qu'ils les analysent et qu'ils les complètent si besoin. Nul doute que ces expertises indépendantes seront intéressantes. Pour faire cela, des moyens financiers seront indispensables.

Nous en parlerons tout à l'heure lorsque le trésorier proposera le budget.

Toujours concernant les piétons-routes en cours de construction, je pense qu'il faudrait que nous soyons plus présents sur le terrain lorsqu'il y a des irrégularités ou des infractions. Les agents des administrations ont pris l'habitude « de faire » et de régulariser plus tard (c'est la cas depuis hier à Belz). Il faudra d'ailleurs veiller à ce que toutes les régularisations soient effectivement et correctement faites. La loi s'applique aussi à l'Etat et aux collectivités.

S'il y a des erreurs, il conviendrait de les rectifier tout de suite pour revenir au projet autorisé. Si ce n'est pas possible il faudrait arrêter les travaux et reprendre le projet. Cela fait 50 ans que la servitude aurait dû être matérialisée. Sa mise en œuvre n'est plus à 10 ans près !

Seulement deux manifestations, ont eu lieu, sur Landaul, à Demi Ville et à Larmor, pour dénoncer ces pratiques. Est-ce suffisant dans un contexte où seul le rapport de force semble pouvoir faire évoluer les choses ? La question se pose...

Si cela ne suffit pas, saisir le juge nous paraît être nécessaire. Sur Belz des dizaines, voire des centaines de mètres linéaires d'ouvrages non prévus ont été réalisés. Qui sait si un tel volume d'ouvrage ne change pas la légèreté du projet ? Qui sait si un projet d'une telle ampleur n'aurait pas été refusé ? Les permis d'aménager ne prévoient pas l'usage systématique de pelleteuses : qui sait si l'emploi systématique d'engins pour réaliser des travaux d'une telle ampleur aurait été accepté ? Cette méthode du fait accompli est inadmissible, surtout de la part d'administrations qui prêchent l'exemplarité en matière d'application des règlements. Nous avons encore quatre recours actifs, tous sur Belz (Un appel à Nantes sur le « tracé SPPL » et trois instances à Rennes sur les « Permis d'Aménager »).

Sur Landaul et Landévant, grâce au courage des maires et à l'appui du collectif « La Loutre », L'Etat a modifié en partie le tracé pour tenir compte de la sensibilité du milieu. Merci M. Le député, d'avoir accompagné cette démarche que nous accompagnons aussi. Ces modifications de tracé SPPL iront-elles à leur terme ? Nous verrons...

Sur ces deux communes des zones très sensibles feront toujours partie des espaces que la piétons-route traversera. Pourquoi équiper ces zones? Aucune raison n'a été donnée...

Les pelleteuses, dont l'emploi massif n'a jamais été prévu sur ces sites très sensibles de Landévant et de Landaul, ont repris le travail après avoir été arrêtées... Pour combien de temps ? On ne sait pas. En principe les règles Natura 2000 préconisent l'arrêt des travaux en mars ! L'arrêt des travaux est prévu dans les autorisations ! Pourtant les travaux continuent.

Il faudra probablement choisir nos actions en fonction de nos moyens. L'ASA diminue les frais en travaillant elle-même les dossiers quand c'est possible. Intervenir sur le secteur de Crac'h, où les enquêtes publiques ont démarré, va être compliqué pour l'ASA par il faudrait, pour suivre les dossiers, des bénévoles disposant de compétences environnementales mais aussi juridiques et administratives. Heureusement, il y a d'autres associations qui peuvent s'en occuper.

### **Pour conclure...**

Il nous faudra résister à la pression des services de l'Etat.

Nous aurons besoin de ressources humaines et de financements si nous voulons que soient mis en œuvre des sentiers côtiers pérennes respectueux des usages et de l'environnement. Si on veut poursuivre les contentieux en appel ou plus loin encore, le recours aux avocats est indispensable et pour cela il faut des fonds.

**Cette question de financement est donc cruciale et je propose que le sujet soit débattu lors de la présentation du budget tout à l'heure.**

**Pour ma part je suis persuadé que seule une mobilisation importante sur le terrain pourra conduire l'Etat et le Département du Morbihan à assouplir leurs positions dogmatiques en matière de constructions piétons-routières de bord de mer. Les espaces sensibles concernés, leur faune et leur flore, nous seront reconnaissants si nous réussissons à écarter la piétons-route du rivage, là où l'écosystème doit être protégé.**

Merci de votre attention,

Locoal Mendon le 16 mars 2024  
Le président de Sentiers d'Avenir,  
Ronan Goavec